

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 491

présenté par
M. Barrot, rapporteur thématique

ARTICLE 21

Après l'alinéa 71, insérer l'alinéa suivant :

« *a bis*) Le mot : « second » est remplacé par le mot : « deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.